

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : RS 2020 : Coloration des postes

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 18
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/01/2020

Réuni le : 11/02/2020

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis sur la coloration des postes pour la RS 2020.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S3-01 : RS 2020 : coloration des postes

Sur proposition du président, le conseil d'administration émet un avis sur la coloration des postes pour la RS 2020 : cf document joint.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Sorties et projets pédagogiques

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 19
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/01/2020
Réuni le : 11/02/2020
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le programme des sorties et projets pédagogiques.

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S3-02 : Sorties et projets pédagogiques :
Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le programme des sorties et projets pédagogiques, selon l'état annexé.
Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions et à recevoir les dons et subventions inhérents à ces projets.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 20

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/01/2020

Réuni le : 11/02/2020

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S3-03 : Convention REEP EURO ENT'ENT

Sur propositions du président, le conseil d'administration autorise le proviseur à signer et exécuter la convention avec le réseau National des entreprises d'entraînement pédagogiques.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Périodes de formation en milieu professionnel 2020-2021

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 21

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/01/2020

Réuni le : 11/02/2020

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les dates de PFMP 2020-2021

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S3-04 : RS 2020 : Périodes de formation en milieu professionnel 2020/2021

Sur proposition du président, le conseil d'administration approuve les dates de PFMP 2020-2021 (sous réserve de modification du calendrier scolaire).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 22
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/01/2020

Réuni le : 11/02/2020

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2020

Numéro de la DBM :

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

S3-05 : DBM : Affectation d'une dotation complémentaire de la région.

Sur proposition du président, le conseil d'administration donne un avis favorable à la proposition de répartition d'une dotation complémentaire de la région - Subvention 2020 de 15000€ répartis sur :

- Petits matériels et équipements pour 5.000 €.
- Projet d'établissement pour 10.0000 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0